

ASSEMBLEE GENERALE de la CNAREC

Jeudi 30 septembre

Assemblée Générale de la CNAREC

Ouverture par **Pierre DROUET**, président en exercice



« Depuis un certain nombre d'années, les plus anciens pourraient peut être nous donner plus de précisions, nous avons formé ce qu'on appelle une Commission Nationale des AREC, la CNAREC. Cet embryon de structure, dont je n'ai trouvé aucun statut, a donc probablement déterminé au moment de sa création, ses objectifs. Mais il n'y a aucun écrit à ce sujet.

Lorsqu'il y a deux ans, à Chambéry, Xavier Supiot qui en était le président a démissionné, j'ai souvenir d'un certain flou pour reformer cette commission, personne ne pouvant dire comment se passaient les nominations ou élections, quel découpage géographique pouvait être retenu pour proposer des représentants. On avait alors formé une commission avec les volontaires.

L'an dernier, j'y entrais en tant que président de l'AREC organisatrice du futur congrès et vous m'en avez confié la présidence avec mission de faire des propositions pour avancer. Un « atelier » avait réfléchi à Lille à ce que nous pourrions faire pour l'avenir.

De deux choses l'une : ou nous recommencions une discussion aujourd'hui sur le thème du bien fondé d'une structure, travail commencé en octobre 1987, comme je l'ai écrit dans l'argumentaire que vous avez reçu ; ou bien nous avançons à l'étape suivante en nous penchant sur un projet de statuts que nous aurions à travailler ensemble.

Je ne suis pas un légaliste forcené voulant à tout prix écrire des textes et déposer des dossiers mais j'aime que les choses soient claires, alors j'ai choisi de vous proposer la seconde solution.

Je vous invite donc à prendre le texte qui se trouve dans le dossier du congrès. Certes, nous avons entendu hier, Monsieur Pierre Marsollier nous dire qu'une reconnaissance par les instances de l'enseignement catholique ne sera un passe-partout ouvrant toutes les portes, mais cela peut aider. D'autre part nous serons bien accueillis si nous décidons de nous structurer.

Je veux donc me placer dans une logique de dynamique pour nos amicales et c'est pour cela que je souhaite qu'aujourd'hui nous avançons...

Je vous propose donc un travail en quatre temps :

1 – un échange questions – réponses sur ce sujet

2 – une lecture - amélioration – correction du projet de statuts

3 – leur approbation par vote

4 – la désignation des membres constituant le premier conseil d'administration.

Avec Jean PODEVIN, actuellement secrétaire de la Commission (CNAREC) nous allons donc animer ce travail. »

Pierre DROUET

POUR UNE FEDERATION NATIONALE

Après le congrès de **septembre 2009 à Lille** et l'atelier qui a travaillé sur la question de se « fédérer », il se dessinait une ligne directrice pour aller vers la constitution d'une telle structure qui aurait pour objet :

- de fédérer, regrouper et soutenir les AREC existantes, ou les associations poursuivant les mêmes buts.
- d'échanger les idées et s'entraider pour faire vivre nos amicales.
- d'inciter et d'aider à la création d'AREC là où cela n'existe pas.
- de rassembler annuellement les AREC adhérentes autour d'un thème lors d'un congrès.
- de représenter les retraités auprès des instances nationales de l'Enseignement Catholique.
- de se doter des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Actuellement, la CNAREC, qui n'a pas de moyens de fonctionnement, ne peut avoir comme rôle que de prévoir les grandes lignes du congrès suivant dont elle délègue l'organisation au département recevant.

Le risque est que l'organisation des congrès s'essouffle par manque de renouvellement.

Pas de suivi ; rien n'est conservé du travail réalisé, rien n'est centralisé.

Le manque de structure ne permet pas de fédérer l'ensemble et ne donne aucune légitimité pour interpeller les instances.

Comment procéder ?

- **Elaborer les statuts d'une fédération avec comme objectifs :**
 - de créer une structure assez légère mais plus solide que la CNAREC actuelle.
 - de proposer une composition avec des membres qui restent peu de temps en place pour qu'elle soit dynamique et ne soit pas prise en mains par des personnes qui s'incrument.
 - de prévoir des moyens pour fonctionner, sans grever les budgets des AREC et en s'obligeant à limiter les dépenses.
- **Proposer ces statuts à toutes les AREC pour faire remonter les remarques, et que les délégués au prochain congrès puissent les amender.**

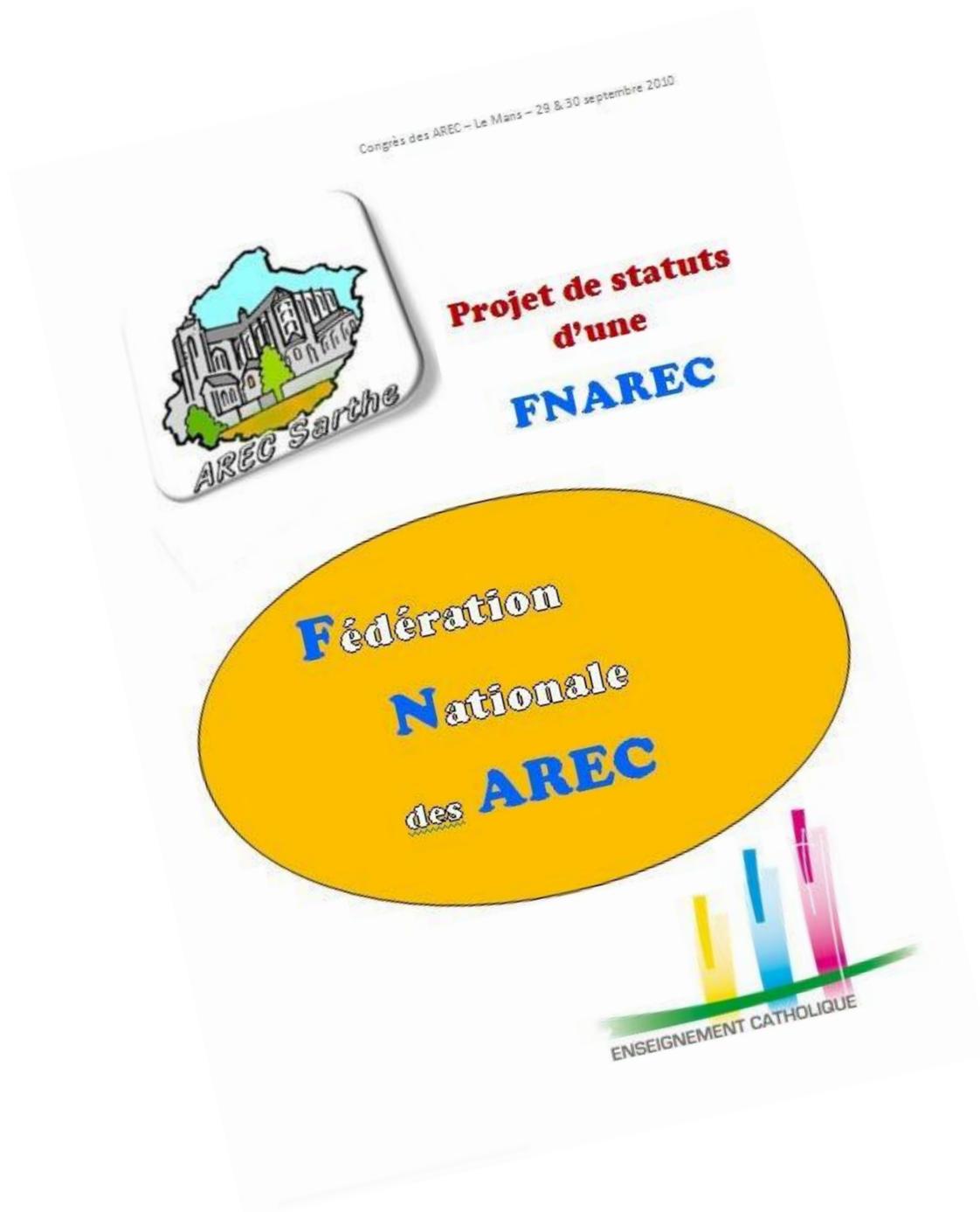
Au cours du congrès de **septembre 2010 au Mans**

- **finaliser les statuts** les plus adaptés aux différentes propositions remontées.
- **constituer la Fédération** avec les AREC qui sont d'accord
- **élire les membres** qui feront partie du 1^{er} Conseil et se mettre en route.

Ceci n'est possible que s'il y a une solidarité de toutes les AREC actuellement existantes et connues.

- **Inviter toutes les AREC existantes**, non représentées à l'Assemblée Générale de constitution, à adhérer à la Fédération et commencer le travail.

[Projet de statuts d'une FNAREC]



ASSEMBLEE CONSTITUTIVE du 30 Septembre 2010

En présence des représentants de **15 AREC de France**, **Pierre DROUET**, Président de l'AREC de la Sarthe, qui nous accueille, ouvre la séance de l'Assemblée constitutive de la future Fnarec.

Présents : **Les AREC des départements** :

A - Académie de Nantes :	44, 72, 49, 53, 85
B - Académie de Rennes :	35, 56, 22
C - Académie Centre Nord :	41, 45, 59, 75,
D - Académie Sud :	73, 64, 17,

Pierre DROUET ouvre la séance de travail en faisant un rapide historique de la problématique.

Dès 1987, au moment du lancement des AREC, 4 associations se sont déclarées. Il n'y avait donc pas de quoi organiser une fédération d'autant que les moyens financiers éventuels auraient plutôt été faibles.

Aujourd'hui 15 AREC sont présentes et d'autres se sont excusées.

Il semble que le moment soit venu de se lancer dans le projet de fédération.

Certains regrettent de n'avoir pas pu discuter de cette proposition au sein de leur Conseil. P.DROUET rappelle que ces projets ont été envoyés en Juin dernier et qu'il aurait été sans doute possible d'en discuter localement.

Il rappelle que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique par la voix de **Mr Pierre MARSOLLIER** en début de Congrès, est favorable à la création d'une fédération, et elle pourrait avoir son siège au 277 Rue Saint Jacques à PARIS.

Après discussions, il est maintenant clair que le rôle de la Fédération est multiple, rappelé comme suit, apportant ainsi un plus à ce qui existe déjà :

- Permettre les liens entre les retraités eux-mêmes, et les associations diocésaines ou académiques de retraités de l'Enseignement Catholique.
- Mettre en place une forme de solidarité entre AREC, par des aides ponctuelles, conseils, échanges d'informations ou de compétences... etc.
- Institutionnaliser un lien entre l'Enseignement Catholique et notre Fédération : nous poursuivons ainsi notre engagement d'enseignants ou des personnels dans l'enseignement Catholique au service de l'institution d'Eglise.
- Favoriser la création d'autres AREC là où elles n'existent pas encore.

Pierre DROUET souligne que la fédération ressemblera à ce que ses futurs membres en feront, notamment par son Conseil d'administration.

Tout est donc à créer.

Chacun donne son point de vue puis son accord sur ces précisions.

P.DROUET propose un vote en deux temps :

- Le 1^e sur le principe de la Fédération
- Le 2^{ème} sur les statuts.

Nous passons au vote à bulletin secret :

sur **15** votants,
14 acceptent le principe,
1 s'abstient
et personne ne refuse.

Le principe de la fédération est donc accepté.

Pierre DROUET, suggère que nous regardions ensemble les statuts qu'il avait déjà préparés avant la réunion pour être discutés en assemblée.

Le travail fut de bonne qualité, constructif et réaliste ; chacun ayant réellement le souci d'avancer dans la démarche.

Concernant l'article 9 : Assemblée générale ordinaire et plus particulièrement les votes, il est retenu que chaque membre (moral / chaque AREC) dispose d'une voix, celle du Président de son AREC et d'une voix supplémentaire par tranche de 100 adhérents déclarés, à concurrence de 3 voix supplémentaires, ceci afin de respecter les disparités parfois importantes entre AREC.

Unanimité à ce sujet.

Pierre DROUET met le projet de statuts au vote, à bulletin secret :

sur **15** votants
14 votent pour,
1 s'abstient
0 voix contre

La Fédération existe donc à partir de maintenant.

On passe ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Après discussion et sur proposition de **Pierre DROUET** il se fera comme suit :

1 un membre représentant les différents secteurs :

- A - Académie de Nantes**
- B - Académie de Rennes**
- C - Secteur Centre Nord**
- D - Secteur Sud**

auxquels il faudra ajouter

- Les Présidents Organisateurs du Congrès (année « n-1 », année « n » et année « n+1 »)
- le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique ou son représentant
- le représentant des Directeurs diocésains (Directeur Diocésain du diocèse du Président en exercice).

soit 7 membres.

Pierre DROUET propose l'appel de candidatures au premier Conseil d'administration de la FNAREC.

Sont élus à l'unanimité les membres suivants :

pour

L'Académie de Nantes :	André DESCOUSSE
L'Académie de Rennes :	Pierre-Marie MARTIN
Le secteur Centre Nord :	Jean PODEVIN
Le secteur Sud :	Jean NAUD

pour

Les Présidents :	Anna DZIERZEK de l'AREC Nord (n-1) Pierre DROUET de l'AREC Sarthe (n) ALLAIN Bernard de l'AREC de Paris (n+1)
-------------------------	--

Une dernière décision :

- le **prochain congrès** se déroulera à **Paris en 2011**.
- pour **2012** demande sera faite à l'**AREC 33 /Bordeaux**

Le prochain Conseil d'administration est prévu dans la 1^{ère} quinzaine de Décembre 2010 à la Direction Diocésaine du Mans. C'est alors que des propositions seront faites puis transmises concernant le montant des cotisations.

Le conseil s'est ensuite réuni pour élire son bureau :

Président :	Pierre DROUET
Vice Président :	Jean PODEVIN
Secrétaire :	André DESCOUSSE
Trésorier :	Jean NAUD

Pierre DROUET se charge des déclarations légales auprès de la Préfecture de Paris et du Journal Officiel.

Au Mans, le 30 septembre 2010

Conforme aux contenus et débats :

Le secrétaire de séance
Jean PODEVIN

Le Président
Pierre DROUET